

## MOTION

### **Augmentation des taux de la redevance irrigation Agence de l'eau Adour-Garonne**

La Chambre d'Agriculture du Lot, réunie en Session le 21 Novembre 2023 sous la présidence de Monsieur Christophe CANAL, adopte la motion suivante :

#### **Considérant**

- L'écriture du 12ème programme de l'Agence de l'eau en cours,
- L'adoption du plan eau nécessitant des recettes supplémentaires pour l'Agence de l'eau,
- L'augmentation prévu du taux de la redevance irrigation de l'ordre de 53 % en 2024 avant de nouvelles hausses programmées en 2025 puis 2026.

#### **Constate**

- Que les agriculteurs contribuent déjà à 14 % du budget de l'Agence pour un retour sur subvention inférieur à 10 %,
- Que la gestion des prélèvements par un OUGC ne sera plus facteur d'une redevance minorée,
- Que les hausses générales des prix impactent fortement les agriculteurs.

#### **Demande**

- Le maintien d'un tarif préférentiel pour les prélèvements gérés par un OUGC,
- Une hausse moins importante pour mieux répartir les usages et les recettes,
- Un accès beaucoup plus simple et des taux bien plus incitatifs aux différents moyens d'économies d'eau pour l'irrigation agricole (pilotage de l'irrigation, outils connectés, matériel économe...).

**Délibéré à Cahors, le 21 novembre 2023**

**Christophe CANAL**  
**Président**

